

L'ÉCOLE PRIMAIRE

JOURNAL

D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur

MERCIER & CIE., Editeurs

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE par an, payable d'avance

Les abonnements partent du premier janvier et ne se prennent pas pour moins d'une année. Ceux qui s'abonneront dans le courant de l'année recevront tous les numéros parus depuis le premier janvier. Toute correspondance concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, Ecole normale Laval, Québec; celles ayant rapport à l'administration, à MERCIER & CIE., 16, Côte du Passage, Lévis, P. Q.

SOMMAIRE. — Actes officiels — Compte rendu des procédés du Conseil de l'instruction publique à sa dernière assemblée. — PÉDAGOGIE : La méthode phonique. — METHODOLOGIE : L'orthographe d'usage — Leçon de grammaire, le verbe. — PARTIE PRATIQUE : Dictée I, Devoir d'invention II, Dictée III, L'horloge de ma chambrette, par Mlle Malvina Tremblay — arithmétique, problèmes — Leçon d'arboriculture — Éléments de chimie et de physique agricoles, (suite) — Poésie, pour mon fils.

ACTES OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séances des 21, 22 et 23 octobre 1880.

Séance du 21.

PRÉSENTS : Mgr. l'Archevêque de Québec, NN. SS. les Evêques des Trois-Rivières, de Rimouski, de Montréal, de Sherbrooke, d'Ottawa, de St. Hyacinthe, de Chicoutimi, l'Hon. P. J. O. Chauveau, les Hons. Juges Jetté et Routhier, M. le Dr. Painchaud et P. S. Murphy, Ecr.

I. Lecture d'une lettre de M. le Dr. H. Larue, s'excusant de ne pouvoir assister régulièrement aux séances du comité.

II. Lecture d'une lettre du professeur Toussaint, demandant que le comité approuve son projet de faire certains changements à son traité d'arithmétique.

Le comité décide qu'il appréciera ces changements lorsqu'ils seront faits et lui auront été soumis.

III. Les plaintes portées contre l'inspecteur Boivin étant prises en considération, M. le juge Routhier, secondé par M. le juge Jetté, propose :

“ QUE ces plaintes étant frivoles, doivent être rejetées. ” — Adopté à l'unanimité.

IV. Le sous-comité d'examen des aspirants aux fonctions d'inspecteur d'écoles fait rapport que, dans sa séance du 25 août dernier, il a examiné MM. Tremblay, Bouchard, Simard, Belcourt et Côté, et qu'il a donné à chacun d'eux la note *suffisante*.

Il fait aussi rapport d'un travail préliminaire pour la préparation d'un programme d'examen.

Proposé par Mgr. de Rimouski :

“ QUE ce projet demande trop de connaissances chez les candidats, et que, en conséquence, la commission d'examen reçoive instruction de préparer un programme comprenant seulement les matières exigées par le programme d'études des écoles élémentaires, modèles, académiques, adopté en 1873, et par la dernière loi concernant l'enseignement du dessin. ” — Adopté.

V. Le sous-comité d'examen des livres classiques présente le rapport suivant :

PRÉSENTS : Mgr. l'Archevêque et N. N. S. S. de Rimouski et de Sherbrooke.

Le comité déclare qu'il croit devoir faire conditionnellement l'examen des livres qui lui ont été soumis, espérant que la loi passée à la dernière session sera ou modifiée ou rappelée.

Les livres soumis à l'examen sont :

Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens français, par M. l'abbé Caron, Trois-Rivières.

Petite grammaire très élémentaire, par M. le Dr. H. Larue, Québec.

Petite histoire des Etats-Unis très élémentaire, par M. le Dr. H. Larue, Québec.